



Slovensko predsedstvo EU 2008
Slovenian Presidency of the EU 2008
La Présidence slovène de l'UE 2008

ALLOCUTION

DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE SLOVENIE ET DU CONSEIL EUROPEEN JANEZ JANSA A LA SESSION PLENIERE EXTRAORDINAIRE DU PARLEMENT EUROPEEN

Bruxelles, le 26 mars 2008

*Monsieur le Président du Parlement européen,
Monsieur le Président de la Commission européenne,
Mesdames et Messieurs les députés,
Mesdames et Messieurs,*

La réunion du Conseil européen de mars a débuté par l'allocution de M. Hans Poetering qui a permis de dresser le cadre de ses débats et de déterminer les thèmes majeurs de cette rencontre.

Ceux-ci étaient au nombre de trois: le maintien de la croissance économique et de la création d'emplois, le changement climatique et la stabilisation des marchés financiers. Trois décisions procèdent des résultats de cette réunion :

- 1) nous avons lancé un nouveau cycle triennal, ambitieux, concret et moderne, de la stratégie de Lisbonne qui permet d'établir un meilleur équilibre entre la prise en considération des citoyens et de l'environnement, d'une part , et la concurrence et l'ouverture des marchés à la connaissance, d'autre part;
- 2) nous avons approuvé les principes fondamentaux et la feuille de route en vue de l'adoption du paquet énergie – climat ;
- 3) nous avons déterminé des mesures en vue de stabiliser les marchés financiers.

I. Le nouveau cycle de Lisbonne insiste surtout sur la mise en œuvre des réformes

Ces derniers temps, nous sommes souvent confrontés à une appréciation erronée: l'augmentation des prix des produits de consommation et l'instabilité des marchés financiers seraient imputables à la faiblesse des fondements économiques de l'Union européenne. La réalité est tout autre: la solidité de l'économie européenne explique que l'incertitude qui règne sur les marchés financiers mondiaux, l'augmentation des prix du pétrole et des autres matières premières ont eu des conséquences beaucoup moins critiques pour l'Union européenne que pour les autres économies.

Considérons quelques indicateurs économiques : le déficit des finances publiques a, depuis 2005, été réduit de moitié, la dette publique est passée sous la barre des 60 %, la croissance économique a atteint presque 3 % en 2007, le marché de l'emploi a offert cette année plus de 6,5 millions nouveaux emplois par rapport aux deux années précédentes. Ces résultats sont en grande partie à imputer à la stratégie renouvelée de Lisbonne. Ils doivent nous inspirer une fierté mesurée et une meilleure estime de nos capacités, sans pour autant que nous sombrions dans l'autosatisfaction. L'instabilité de l'économie mondiale ne nous autorise pas à nous endormir sur nos lauriers et nous incite à poursuivre nos réformes.

Pour cette raison, dans le cadre du second cycle de la stratégie de Lisbonne, le Conseil européen avait souligné que nous devons concentrer nos efforts avant tout sur la mise en œuvre des réformes durant la période 2008-2010. A cet effet, nous pouvons nous appuyer sur le maintien des lignes directrices intégrées en vigueur et sur les recommandations spécifiques adressées aux pays membres afin qu'ils puissent rénover et accélérer la réalisation de leurs programmes nationaux de réformes. Les priorités dans ce domaine restent inchangées : la connaissance et l'innovation, la stimulation de notre potentiel entrepreneurial, la modernisation de notre marché de l'emploi et les questions climatiques et énergétiques.

Pour chacun de ces domaines, nous avons adopté des mesures concrètes dont les fondements pourraient être illustrés par l'adage formulé il y a plus de quatre siècles par Francis Bacon: « scientia potentia est ». La connaissance revêt de nos jours au sein de la Communauté européenne les mêmes fonctions, ou même plus importantes, que le charbon autrefois : elle est le catalyseur du développement économique, de l'adaptation structurelle et de l'intégration sociale.

- En ce qui concerne la connaissance et l'innovation, le Conseil européen a introduit une « cinquième liberté » Cette cinquième liberté abolira les entraves à la libre circulation de la connaissance. Elle favorisera la mobilité de nos talents et l'accès à la connaissance dont les processus créateurs attireront de plus en plus d'Européens. Les possibilités de mettre en valeur le potentiel de la recherche et du développement européens sont également étayées par la création, approuvée par le Parlement européen il y a deux semaines, de l'Institut européen d'innovation et de technologie.
- Pour rendre les entreprises plus concurrentielles, plus particulièrement les petites et moyennes entreprises, le Conseil européen a prévu des mesures visant à faciliter leur fonctionnement et à accélérer leur développement dans le cadre du marché unique. Etant donné que les PME sont les plus grandes pourvoyeuses d'emplois et un moteur important pour la recherche et le développement, il est urgent de leur assurer une législation plus favorable, de leur faciliter l'accès aux sources de financement et avant tout d'intensifier leur coopération dans le domaine de l'innovation.
- La dimension sociale de la stratégie de Lisbonne a été fortement soulignée par ce Conseil européen. A mon avis, le plus fortement jusqu'à présent. Nous avons confirmé l'importance accordée à l'investissement dans le capital humain. Par le truchement de l'enseignement et des qualifications, nous pouvons abolir les inégalités et la pauvreté, réduire le chômage chez les jeunes, créer des emplois de meilleure qualité, ménager une transition vers une économie fondée sur la connaissance. Pour cette raison, nous avons invité la Commission à examiner les besoins de l'Union européenne, jusqu'en 2020, dans le domaine de la connaissance. Nous avons, de même, engagé les pays membres à mettre en œuvre graduellement les principes communs de la flexicurité, à favoriser l'intégration sociale, et à établir une liaison étroite et conséquente entre les politiques économiques, sociales et de l'emploi. Les mesures que nous avons adoptées reflètent également la position du Parlement européen en tant que partenaire social à part entière.
- La connaissance revêt également une importance particulière à l'égard des changements climatiques. Seules les nouvelles technologies nous permettront d'accomplir les objectifs ambitieux que nous nous sommes assignés durant le Conseil européen du printemps de l'année dernière. Le plan stratégique pour les technologies énergétiques représente le fondement de la coordination des politiques européennes dans ce domaine et celles-ci permettront de soutenir les éco-industries et les industries vertes. Comme nous l'ont confirmé les partenaires sociaux lors du sommet tripartite, qui s'est déroulé en marge du Conseil européen, les changements climatiques représentent pour

tous des occasions à saisir, aussi bien pour les employés que pour les entreprises. Les seules éco-industries, par exemple, enregistrent une croissance annuelle de 5% et représentent déjà aujourd'hui quelque 3,4 d'emplois.

II. Le paquet énergie-climat : accord dégagé sur les principes fondamentaux et sur la feuille de route.

Ceci est probablement le résultat le plus retentissant du dernier Conseil européen. Nos ambitions dans les domaines climatique et énergétique ont été confirmées. Il est important de noter que nous sommes parvenus à un accord en moins de deux mois sur deux éléments essentiels pour les prochains débats : les principes fondamentaux et la feuille de route.

Les dirigeants des pays membres se sont engagés à dégager un accord avant la fin 2008 afin de pouvoir adopter le paquet dans les délais impartis, à savoir avant la fin du présent mandat du Parlement européen. Mesdames et Messieurs les députés, l'espoir est maintenant entre vos mains. L'adoption du paquet dans les délais définis nous permettra de répondre aux attentes des citoyens européens et d'adresser un message positif à nos partenaires internationaux, plus particulièrement dans le cadre des négociations sur l'intégralité de l'accord post-Kyoto qui se dérouleront l'année prochaine à Copenhague. Je soulignerais en particulier ce dernier.

Le Conseil européen a approuvé trois principes fondamentaux qui nous guideront dans la répartition des efforts et des objectifs entre les pays membres : 1) l'efficacité économique et l'efficacité en termes de coût, 2) la solidarité et l'équité et, 3) la transparence.

Je note avec satisfaction que les pays membres ne considèrent pas uniquement ce processus comme une charge supplémentaire à répartir mais aussi comme une opportunité de développement.

Le Conseil européen a également permis d'aboutir à un accord sur la configuration du Système Européen d'Echange de Quotas d'Emissions qui permettra de parachever le système de quotas nationaux jusqu'à présent en vigueur.

Le Conseil européen a également abordé l'éventualité de l'échec des négociations internationales qui serait comblé au sein de l'Union européenne par le secteur des énergies intensives afin d'éviter la délocalisation d'activités dans des pays où les critères environnementaux sont moins contraignants : cette deuxième alternative représenterait non seulement un risque vis-à-vis de l'emploi mais surtout un danger d'accroissement des émissions de gaz à effet de serre.

L'agenda accorde également une place de choix à la question de la libéralisation du marché intérieur de l'énergie. Dès le début des années 90, période durant laquelle la Commission a présenté ses premières propositions de directives, il était évident que la mise en place du marché unique ne se ferait pas du jour au lendemain mais s'inscrirait dans un processus à long terme. Dix-sept ans plus tard, suite à l'appel du Conseil européen à dégager un accord d'ici juin de cette année, nous nous rapprochons de cet objectif. A cet égard également, la coopération avec le Parlement européen sera déterminante.

La fonte des glaciers, l'allongement de la durée des sécheresses et l'instabilité des précipitations ont un impact immédiat sur nos intérêts géostratégiques et de sécurité. Le rapport "Changement Climatique et Sécurité Internationale" du Haut Représentant pour la PESC, M. Solana, et de la Commission présente de manière objective la situation actuelle et les risques encourus par l'Union européenne. Ceci est le premier des documents de cette nature que nous avons débattu. Le Conseil européen a accueilli favorablement ce rapport et le considère comme une base appropriée pour l'adoption de futures décisions.

Les questions énergétiques et climatiques seront au cœur de tous les sommets entre l'Union européenne et les pays ou les régions tiers organisés d'ici fin juin 2008 : avec le Japon, l'Amérique latine et les Caraïbes, la Fédération de Russie et les Etats-Unis. Pour pouvoir parler et œuvrer d'une seule voix, il sera nécessaire de rapprocher nos positions durant les mois à venir.

III. Les marchés financiers : vers une plus grande stabilité

Pour répondre à la crise des marchés financiers, le Conseil européen a approuvé quatre mesures : 1) renforcer la transparence, 2) améliorer les normes d'évaluation, 3) renforcer les normes de notation et, 4) améliorer le fonctionnement des marchés et des soutiens structurels.

Les fonds souverains, dans le contexte d'incertitude actuel, joue un rôle positif dans l'apport de capitaux et de liquidités. Cependant, face à l'opacité de certaines stratégies d'investissements de ces nouveaux protagonistes financiers, des incertitudes demeurent quant à d'éventuelles pratiques de gouvernance non commerciales. Les dirigeants des pays membres se sont, de ce fait, accordés sur la nécessité de mettre en place un code de déontologie à caractère volontaire destiné à ces fonds souverains.

IV. Prise en considération du voisinage : l'Union pour la Méditerranée et réflexion sur la dimension orientale.

Une attention particulière a été accordée au renforcement du processus de Barcelone. Je considère que ceci résulte de notre capacité à avoir su élever les débats, que nous avons préalablement menés en cercles fermés et par l'intermédiaire de canaux informels, à un niveau institutionnel. Selon l'accord dégagé lors du dernier Conseil européen tous les pays membres de l'UE et les pays tiers de la Méditerranée collaboreront au processus de Barcelone – Union pour la Méditerranée. Selon les termes en vigueur du processus de Barcelone, il est évident que le Parlement européen, en tant que partie prenante de l'Assemblée parlementaire Euroméditerranée, sera associé aux discussions portant sur les futures mesures. Etant donné que la présidence slovène s'efforce de ménager une approche équilibrée à l'égard du voisinage de l'Union européenne, nous souhaitons également insister sur la dimension orientale de la politique de voisinage, qui doit se développer parallèlement à sa dimension méditerranéenne. En vue d'élargir le débat à ce sujet, nous attendons les propositions concrètes de nos homologues polonais, qu'ils nous transmettront lors du Conseil européen de juin.

V. « Si tu te projettes dans l'année à venir, plante une graine. Si tu te projettes dans la décennie à venir, plante un arbre. Si tu te projettes dans le siècle à venir, éduque un homme. »

Mesdames et Messieurs les députés,

Comme le sommet social tripartite et le Conseil européen l'ont reconnu, une mesure n'a d'efficacité que si nous la relient aux autres, considérées dans leur ensemble. De même, l'ensemble de ces mesures, comme celles du processus de Lisbonne ou du paquet climat-énergie, est insuffisant si chacun d'entre nous ne lui donne sens et ne contribue à sa réalisation. A long terme, il ne s'agit pas des mesures impersonnelles mais des changements fondamentaux de nos habitudes et de notre mode de vie.

Confucius affirmait autrefois que « Si tu te projettes dans l'année à venir, plante une graine. Si tu te projettes dans la décennie à venir, plante un arbre. Si tu te projettes dans le siècle à venir, éduque un homme. » Ensemble, nous devons apprendre à vivre de manière plus constructive. Nous devons apprendre à faire circuler rapidement les informations et à être plus respectueux de l'environnement. Le meilleur moyen éducatif est de donner l'exemple. Nous, gouvernements des pays membres, nous nous sommes ainsi

engagés lors du Conseil européen à réduire les dépenses énergétiques dans nos bâtiments, tout comme nos parcs automobiles. De même, nous nous sommes engagés à assurer un accès à l'Internet à haut débit à tous les établissements scolaires d'ici 2010.

Nous pouvons donc conclure que les discussions et les débats menés lors du Conseil européen de mars ont accordé une attention particulière aux questions urgentes de l'actualité européenne. Ceci n'était pas nécessairement très médiatique; cependant, nous pouvons nous réjouir, entre autres, d'avoir su éluder des discussions qui auraient pu détourner notre attention des questions essentielles liées au développement et qui ne pourraient pas conduire à des solutions concrètes. Ainsi, nous avons franchi de nombreuses étapes importantes plus facilement, même si beaucoup de travail nous attend encore.

Merci beaucoup.